

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

# MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# Acquisition et livraison d'une boîte à gants destinée à la synthèse et assemblage d'électrodes pour batterie

Date et heure limites de réception des offres :

jeudi 11 septembre 2025 à 12:00

Université de Reims Champagne-Ardenne 2 avenue Robert Schuman 51100 Reims

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Acquisition et livraison d'une boîte à gants destinée à la synthèse et assemblage d'électrodes pour batterie
$\Rightarrow$	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
X	Délai de validité des offres	120 jours
9	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Toutefois, dans le cas où le titulaire serait un groupement conjoint, il devra désigner un mandataire solidaire du groupement, ou bien il devra se reconstituer en groupement solidaire au moment de l'exécution du marché.
王上	Variantes	Avec
ΗΉ	PSE	Avec
0+	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	6 mois
命	Visite sur site	Sans

# SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	
5.2 - Présentation des variantes	
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis- Transmission électronique	
7 - Examen des candidatures et des offres	
7.1 - Sélection des candidatures	
7.2 - Attribution des marchés	
7.3 - Suite à donner à la consultation	
8 - Renseignements complémentaires	
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	
8.2 - Procédures de recours	
8.3 Organe chargé de la médiation	.10

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'acquisition et la livraison d'une boîte à gants destinée à la synthèse et assemblage d'électrodes pour batterie

Dans le cadre du CPER Mat GE, il s'agit d'acquérir une boîte à gants destinée à la synthèse d'électrodes de batterie. La boîte gants servira à toutes les étapes de la réalisation de ces électrodes, de l'élaboration des électrolytes, la synthèse du matériau d'électrodes ainsi que l'assemblage des batteries et premiers tests de fonctionnement, car la plupart des étapes ne tolère pas une présence en H2O et O2 supérieure à quelques ppm

Lieu d'exécution : Université de Technologies de Troyes 12 rue Marie Curie CS 42060 , Bâtiment X, Salle X011 10000 Troyes

#### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

#### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

#### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
38000000-5	Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)

# 2 - Conditions de la consultation

#### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, dans le cas où le titulaire serait un groupement conjoint, il devra désigner un mandataire solidaire du groupement, ou bien il devra se reconstituer en groupement solidaire au moment de l'exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 2.3 - Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

Consultation n°: 2025PFEUFOU006 Page 4 sur 10

Mêmes exigences que des cahiers de charges, néanmoins une version plus grande pourra être proposée (jusqu'à 5 m hors tout, périphériques inclus), conformément aux Cahier des Clauses Techniques Particulières.

# 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
PSE 01	Agitateur magnétique	PSE Facultative : agitateur magnétique chauffant (dimensions, température max. à détailler)
PSE 02	Extension de garantie	Une option d'extension de garantie de 2 à 3 devra être proposée portant à 5 ans la garantie de l'équipement.
PSE 03	Traitement thermique	<ul> <li>Température de consigne : ≥600°C, pour échantillons de 1–2 pouces sur substrats métalliques ou semi-conducteurs (Si, Ti, etc.)</li> <li>Durée typique : 30 min à 650 °C</li> <li>Four interne (sans contrainte sur type, tubulaire ou chambre)</li> <li>Commande déportée à l'extérieur</li> <li>Exemples : modèles compacts type Eraly, Carbolite</li> <li>Prise en compte de l'évacuation des calories générées par l'équipement. Une solution de régulation thermique adaptée, telle qu'un système de climatisation intégré ou couplé, pourra être proposée pour garantir la stabilité thermique à l'intérieur du volume de travail et éviter toute dégradation des conditions d'atmosphère contrôlée</li> </ul>
PSE 04	Réfrigération	• Mini-unité de réfrigération 15–20 L (dimensions, intégration interne/externe, caractéristiques à préciser)
PSE 05	Consommables	• Pour 2 ans de fonctionnement : gants butyl ambidextres, charbon actif, tamis moléculaires, catalyseurs cuivre, filtres
PSE 06	Gestion des gaz	<ul> <li>Système unique de collecte pour :         Purge de la boîte         Sortie régénération         Sortie pompes à vide     </li> <li>Option : piégeage des solvants à connecter à ce système</li> </ul>
PSE 07	Ergonomie et nettoyage	<ul> <li>Accessoires facilitant nettoyage, aspiration et évacuation des déchets</li> <li>Dispositifs d'amélioration de l'ergonomie</li> </ul>

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat ne rendra pas l'offre irrégulière.

#### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai de livraison des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

#### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La fiche fournisseur vierge
- Les formulaires DC1 et DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Consultation n°: 2025PFEUFOU006 Page 6 sur 10

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Fiche fournisseur complétée, accompagnée d'un RIB	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site <a href="https://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a>.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe à compléter et à faire signer électroniquement par les représentants qualifiés de l'entreprise si vous disposez d'un certificat de signature	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le devis détaillé dont le montant doit être identique à celui figurant sur l'acte d'engagement	Non

#### 5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis- Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">http://www.marches-publics.gouv.fr</a>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir un dossier comportant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Université de Reims Champagne-Ardenne Direction des Achats et des Marchés 2 avenue Robert Schuman 51100 Reims

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Consultation n°: 2025PFEUFOU006 Page 8 sur 10

## 7 - Examen des candidatures et des offres

#### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	45.0 %
1.1-Facilité d'usage, coût de l'entretien du système de purification et capteurs, ergonomie et dimension du système	10.0 %
1.2-Caractéristiques techniques de la boîte et des périphériques (traitement thermique, séchage solvant, bloc froid)	30.0 %
1.3-Consommation du système (gaz de travail et de régénération, électrique) et capacité de purification du système (H2O et O2)	5.0 %
2-Coût	35.0 %
3-Service après-vente	20.0 %
3.1-Durée de la garantie	5.0 %
3.2-Modalité du service après-vente	15.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

# 8 - Renseignements complémentaires

# 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">http://www.marches-publics.gouv.fr</a>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Consultation n°: 2025PFEUFOU006 Page 9 sur 10

#### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne 25 rue du Lycée 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél: 03 26 66 86 87 Télécopie: 03 26 21 01 87

Courriel: greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél: 03 26 66 86 87 Télécopie: 03 26 21 01 87

Courriel: greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

## 8.3 Organe chargé de la médiation

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS 102 rue de Richelieu 75002 Paris

Tél: 0153178784

Courriel: arnaud.lafont@finances.gouv.fr

Adresse internet (U.R.L): <a href="https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises">https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises</a>

Consultation n°: 2025PFEUFOU006 Page 10 sur 10